
Programme de Formation

Facturer des actes infirmiers auprès des services d'assurance maladie obligatoires ou complémentaires

Organisation

Durée : 95 heures

Mode d'organisation : Mixte

Contenu pédagogique



Public visé

Les métiers visés sont : assistant administratif, secrétaire, infirmier libéral ou conjoint collaborateur, porteur d'un projet de prestations de services de facturation d'actes infirmiers.



Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, l'apprenant sera en mesure :

- Identifier la bonne cotation des actes à facturer selon la NGAP
- Lister les règles de cumuls et les dérogations applicables
- Décomposer le processus de télétransmission dématérialisé
- Procéder à une télétransmission sur un logiciel de facturation
- Constituer un dossier de facturation conforme, y compris pour les situations de handicap (ALD, invalidité, entente préalable)
- Analyser et traiter les rejets de FSE et les indus
- Organiser le suivi des règlements et assurer la traçabilité des dossiers en privilégiant l'archivage électronique

Cette action de formation vise l'acquisition des trois compétences professionnelles constitutives de la certification RS7538 :

- C1 - Constituer le dossier de facturation des actes infirmiers afin d'assurer la conformité de la facturation aux exigences de services d'assurance maladie obligatoires ou complémentaires, en rassemblant et vérifiant la cohérence des informations et documents numériques requis, y compris les situations de handicap éventuelles.
- C2 - Traiter la facturation dématérialisée des actes infirmiers afin de générer électroniquement les documents de facturation, en privilégiant les pratiques numériques durables.
- C3 - Contrôler les règlements des actes facturés afin de garantir la clôture du processus de facturation, en organisant le suivi des paiements, en gérant les rejets de manière traçable, et en mettant en œuvre les actions correctives si nécessaires



Description

La vie d'un professionnel de santé libéral est intense. Entre les soins, les déplacements et les obligations administratives, la facturation des actes constitue souvent une charge lourde, parfois source d'erreurs et de retards de paiement.

Pour se soulager, certains choisissent de déléguer à des prestataires spécialisés. Mais il existe une autre voie : développer soi-même les compétences nécessaires pour gérer et sécuriser cette activité essentielle.

C'est précisément l'objectif de ce parcours : permettre aux infirmiers libéraux et à leurs collaborateurs administratifs de maîtriser les règles de la facturation et de la télétransmission auprès de l'Assurance



Maladie et des complémentaires.

Conçu autour des actes infirmiers, ce parcours combine apports théoriques et mises en pratique concrètes. Vous apprendrez à naviguer dans la NGAP (Nomenclature Générale des Actes Professionnels), à appliquer correctement les règles de cotation, à comprendre les enjeux du tiers payant et à utiliser efficacement un logiciel de facturation. L'approche est progressive, pratique et directement transposable dans le quotidien professionnel.

Nous aimons comparer ce parcours à l'apprentissage du permis de conduire : il s'agit d'abord de comprendre les règles du « code de la route » (la NGAP et les modalités de facturation), puis de s'exercer concrètement à « conduire » (la saisie, la télétransmission, la gestion des rejets). Votre motivation et votre régularité seront vos meilleurs atouts pour atteindre l'autonomie et sécuriser vos revenus.

En résumé, ce parcours constitue un véritable tremplin : il vous aide à renforcer vos compétences administratives, à fiabiliser vos télétransmissions et à gagner en sérénité, tout en consolidant la gestion du cabinet.

Ce parcours n'est probablement pas fait pour vous si :

- vous recherchez uniquement un confort d'organisation sans mesurer la rigueur et l'attention que demande la facturation en santé ;
- vous n'êtes pas disposé à investir du temps et de la pratique régulière pour intégrer durablement les compétences transmises ;
- vous souhaitez simplement « découvrir » cette activité sans réelle volonté de l'appliquer dans la gestion quotidienne.

✔ Précision importante

La formation mène vers une certification enregistrée le 27/02/2026 au Répertoire Spécifique auprès de France Compétences sous le code RS7538 "Facturer des actes infirmiers auprès des services d'assurance maladie obligatoires ou complémentaires". Plus d'infos sur la certification.

Le passage de la certification est obligatoire.

Information sur la validité de la certification :

Date de décision	27-02-2026
Durée de l'enregistrement en années	3
Date d'échéance de l'enregistrement	27-02-2029
Date de dernière délivrance possible de la certification	26-08-2029

★ Déroulé

Le parcours est structuré en modules thématiques alignés sur les orientations de la certification.

Module 1 : Maîtriser le cadre réglementaire et les principes de la facturation (25 heures)

Objectif pédagogique : Situer l'activité de facturation dans son contexte légal et organisationnel et s'appropriier le vocabulaire technique essentiel.

Sujets traités :

- L'écosystème de l'Assurance Maladie : les différents acteurs (CPAM, caisses complémentaires) et leurs rôles.

- Les principes fondamentaux de la télétransmission : le service SCOR pour la gestion des pièces justificatives.
- Introduction à la Nomenclature Générale des Actes Professionnels (NGAP) : structure, chapitres et principes de lecture.
- La gestion des droits des patients : lecture d'une attestation de droits, compréhension des régimes (ALD, AME, CSS, etc.).
- La cotation des actes infirmiers :
 - Le Bilan de Soins Infirmiers (BSI) : règles d'application et exemples.
 - La cotation des actes en série
 - L'application des majorations : nuit, dimanche, jours fériés, et autres majorations.
 - Les règles de cumul d'actes lors d'un même passage.

Mises en situation pratiques : Travail sur prescriptions, identification des codifications NGAP appropriées.
Travail personnel : Création d'une fiche mémo sur les fondamentaux de la NGAP IDEL (temps estimé : 4h).

Module 2 : Appliquer les règles de cotation NGAP et réaliser la facturation (39 heures)

Objectif pédagogique : Appliquer de manière rigoureuse les règles de la NGAP pour coter les actes courants et complexes, et utiliser un logiciel métier pour créer et télétransmettre des factures conformes.

Sujets traités :

- Le processus de facturation sur logiciel :
 - La création et la saisie d'une Feuille de Soins Électronique (FSE) et Demande de remboursement électronique (DRE).
 - La gestion du tiers payant intégral et partiel.
 - La facturation en mode dégradé (gestion des pannes ou absence de Carte Vitale)
- Le paramétrage initial d'un logiciel de facturation : création de fiches patients, enregistrement des prescripteurs.
- Le suivi post-facturation :
 - L'analyse des retours NOEMIE pour le suivi des paiements.
 - L'identification et le traitement des rejets de FSE et DRE.
 - La gestion et la contestation des signalements d'indus.

Mises en situation pratiques : Génération de Feuilles de Soins Électroniques (FSE) pour des situations diversifiées (actes simples, complexes, tiers-payant), optimisation des lots de télétransmission.

Travail personnel : Mise en situation pratique d'une facturation d'un cabinet infirmier (temps estimé : 12h)

Module 3 : Contrôler les règlements et assurer le suivi (22 heures)

Apports théoriques (e-learning & classes virtuelles) : L'analyse des retours NOEMIE, l'identification des causes de rejets, les procédures de régularisation et d'actions correctives, l'anticipation des contrôles et indus.

Mises en situation pratiques : Utilisation des outils de suivi des paiements, traitement de rejets simulés, organisation de la traçabilité des dossiers jusqu'à leur clôture.

Module 4 : Préparation à l'évaluation certificative (9 heures)

Accompagnement méthodologique en classe virtuelle : Appropriation des critères d'évaluation, structuration du dossier professionnel, entraînement à la soutenance orale et à l'entretien d'explicitation avec le jury.

Travail personnel : Elaboration d'un dossier professionnel (temps estimé : 7h).

Durée totale estimée des modules en e-learning : 45h

Durée totale des classes virtuelles : 50h

La formation est composée d'une partie en e-learning avec un accès à la plateforme pendant trois mois. Vous aurez la possibilité de consulter le contenu pendant toute la durée d'ouverture de la session. Des classes virtuelles jalonnent le parcours et demande la présence effective de l'apprenant sur notre plateforme de visio conférence. Votre participation à la classe virtuelle est obligatoire. Merci de bien vous assurer de votre disponibilité à la date choisie lorsque vous sélectionnez votre session de formation au moment de la pré-inscription.

★ **Prérequis**

Chaque candidat doit justifier de sa situation selon son profil :

- **Infirmier libéral ou conjoint collaborateur** : avis de situation de l'Ordre national des infirmiers, avis de situation de l'URSSAF
- **Assistant(e) administratif(ve) ou secrétaire** : CV détaillant l'expérience préalable d'une durée minimale de douze mois
- **Porteur de projet** : justification de l'intention de se spécialiser dans la facturation d'actes infirmiers (lettre de motivation, projet professionnel, ou accompagnement par un professionnel de l'emploi ou un organisme d'aide à la création d'entreprise)

Des conditions techniques sont également vérifiées avant l'entrée en formation :

- Le participant devra être équipé d'un ordinateur muni d'un lecteur de son et de vidéo ainsi que d'un micro.
- Afin d'effectuer la mise en pratique, le participant devra être en capacité d'installer un logiciel sous windows.
- Un test à l'utilisation d'outils informatiques sera à effectuer en amont de l'inscription. Il sera nécessaire de détenir un niveau basique d'utilisation des outils informatiques pour accéder à la formation (60% de réussite).



Modalités pédagogiques

Formation 100% à distance.

Le parcours de formation est constitué de contenus multimodaux et interactifs, et sera ponctué par des quiz et des sessions en classe virtuelle.

En e-learning, le participant sera autonome dans son avancement. L'accès à la plateforme de formation sera ouvert 7 jours sur 7, 24 heures sur 24.

Le participant sera accueilli au début de la session de formation par l'organisme à travers une classe virtuelle. Les autres étapes en classe virtuelle seront dédiées à l'essentialisation des concepts, à la réalisation d'exercices en groupe et à une permanence pour les questions/réponses.

Plateforme de formation en e-learning utilisée : TEACH UP

Outil de visioconférence utilisée : DENDREO LIVE

Accès au réseau privé le temps de la formation, pouvant être prolongé par l'adhésion au réseau professionnel par la suite. [Plus d'informations sur la plateforme.](#)



Moyens et supports pédagogiques

Les moyens et supports pédagogiques mis à disposition des stagiaires comprennent une **plateforme LMS (Teach Up)** qui offre un accès 24/7 aux modules e-learning, aux ressources pédagogiques, ainsi qu'à des quiz formatifs pour évaluer les connaissances acquises.

Les **classes virtuelles (Dendreo Live)** permettent des interactions en groupe restreint, favorisant les études de cas pratiques et l'accompagnement par un formateur. Cela crée un environnement d'apprentissage dynamique et interactif.

Enfin, les stagiaires auront accès à un **environnement de simulation**, leur permettant de travailler sur un logiciel de facturation métier en conditions réelles, ce qui est essentiel pour leur formation pratique.

Pour garantir une expérience d'apprentissage fluide et efficace, le participant bénéficie d'un double accompagnement tout au long de son parcours de formation.

1. L'accompagnement pédagogique : le formateur référent

Un formateur expert de la facturation santé est dédié. Il est l'interlocuteur privilégié pour toute question relative au contenu des cours, à la compréhension d'une notion ou à la réalisation d'un exercice.

Comment le contacter ?

- Via la messagerie de la plateforme communautaire : Pour poser toutes les questions à tout moment. Nous nous engageons à apporter une réponse sous 48h ouvrées.
- Lors des classes virtuelles : Ces sessions de groupe en direct sont des moments d'échange privilégiés pour poser les questions et travailler sur des cas pratiques.
- Pendant les permanences hebdomadaires : Des créneaux en visioconférence sont organisés chaque semaine pour répondre en direct aux diverses interrogations.

2. L'assistance technique : une aide en cas de besoin

En cas de difficulté d'ordre technique (problème de connexion, accès à une ressource, bug d'affichage...), notre support est à votre disposition pour vous aider rapidement.

Comment le contacter ?

- Par e-mail à une adresse dédiée, pour une prise en charge rapide de votre demande aide@webill-sante.fr.
- Par téléphone sur une ligne directe, disponible durant nos heures d'ouverture (du lundi au vendredi, de 9h à 17h) 09.88.28.88.28.
- Par la messagerie instantanée de la plateforme communautaire

MODALITÉS D'ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE

SUNDARA Palyvone – aide@webill-sante.fr

Pour toutes les questions d'ordre pédagogique, une réponse vous sera apportée sous 24h du Lundi au Vendredi.

Pendant toute la durée de la formation, le participant aura accès à un réseau privé lui permettant d'interagir avec les autres participants et l'organisme de formation.

MODALITÉS D'ASSISTANCE TECHNIQUE

Support technique – aide@webill-sante.fr

Pour tout problème de connexion à la plateforme de formation ou d'identification, une réponse vous sera apportée sous 24h du Lundi au Vendredi.



Modalités d'évaluation et de suivi

Les modalités d'évaluation de cette formation se composent d'évaluations formatives et d'une évaluation certificative finale.

Les évaluations formatives incluent des **quiz en ligne** et des études de cas corrigées lors des classes virtuelles, permettant aux participants de valider leur progression tout au long du parcours.

L'évaluation certificative est conduite par un jury professionnel habilité, conformément au référentiel de certification.

Elle se déroule en trois volets :

1. La constitution d'un dossier professionnel illustrant, via quatre études de cas, la maîtrise de l'ensemble du processus de facturation, à soumettre sept jours calendaires avant l'épreuve orale.
2. Une présentation orale de dix minutes d'une étude de cas tirée au sort.
3. Une entrevue d'explicitation de quinze minutes avec le jury sur les choix professionnels du candidat.

Ces modalités garantissent que les participants acquièrent les compétences nécessaires et sont prêts à répondre aux exigences du marché.

Cette formation étant certifiante, l'apprenant a l'obligation de se présenter à la certification.

Le parchemin de certification est remis au candidat dont toutes les compétences sont validées par le jury de certification.



Informations sur l'admission

La préinscription à la formation est disponible en ligne. Toutefois, votre inscription ne sera validée par nos services qu'à la suite d'un entretien téléphonique. Nous tenons à vérifier que vos attentes soient bien en corrélation avec le contenu de la formation choisie.

L'inscription ne sera considérée comme définitive qu'après validation des justificatifs attestant des prérequis.

Pour pouvoir s'inscrire à cette formation, les candidats doivent fournir un **justificatif d'activité ou de projet**, tel qu'un document attestant du statut (attestation URSSAF, avis SIRENE). Les porteurs de projet doivent soumettre un CV détaillé et une lettre de motivation.

De plus, des **prérequis techniques** sont nécessaires : chaque participant doit disposer d'un ordinateur fonctionnant sous Windows, d'une connexion internet haut débit, ainsi que d'une webcam et d'un microphone. Une maîtrise de l'environnement informatique et de la navigation sur internet est validée par un test de positionnement en ligne, avec un score minimum de 60 % requis.

Le format dit blended correspond à un format mixte mêlant formation asynchrone et formation synchrone.

Concernant la partie synchrone qui se présentera sous la forme de classe virtuelle, des dates sont déjà planifiées. L'apprenant qui s'engage dans le parcours de formation devra se rendre disponible à ces dates.

Un délai peut être nécessaire pour faire une demande de financement de votre formation en cas de prise en charge par un organisme externe. Nous vous invitons à nous contacter au plus tard 20 jours avant le début d'une session afin de pouvoir entamer les démarches dans les temps.

Pour toute inscription dans ce délai, merci de nous contacter pour étudier votre demande.



Public visé

Si vous êtes en situation de handicap, contactez-nous par mail à bonjour@webill-sante.fr afin de faire le point et trouver des solutions dans la mesure du possible pour adapter la pédagogie à vos besoins.